



« Liberté Hebdo » : une prompte liquidation

La liquidation judiciaire de *Liberté Hebdo* est effective depuis un jugement du 3 juillet du tribunal de commerce de Lille. Cette décision acte la disparition d'un journal qui a porté pendant des décennies les voix progressistes du monde politique, syndical, associatif, culturel... *Liberté Hebdo* manquera cruellement dans le paysage médiatique régional. Ses équipes avaient beaucoup œuvré ces dernières années pour sa survie.

Treize salariés reçoivent en ce moment les courriers en recommandé du liquidateur judiciaire, les convoquant à un entretien préalable à licenciement pour motif économique. Mais de son côté, la direction n'a pas daigné informer les salariés – au moins un certain nombre d'entre eux – du jugement du tribunal de commerce et même de la tenue de l'audience. Le rédacteur en chef lui-même n'en a eu connaissance qu'après coup, en se rendant de sa propre initiative au greffe du tribunal, puis à l'étude du liquidateur, dont il venait ainsi d'apprendre la nomination.

A ces défauts d'information s'ajoutent une série de manquements qui donnent l'impression d'un « enterrement » dans la précipitation. Dès la convocation des salariés à une réunion le 26 juin - envoyée à peine 48 heures plus tôt, en plein week-end -, la direction évoquait déjà sa décision « d'engager une procédure de liquidation judiciaire ». Alors qu'un tel acte n'appartient qu'au tribunal de commerce et que la déclaration de cessation de paiement n'était même pas encore déposée.

A cette même réunion, les salariés présents ont appris que l'édition du vendredi 30 juin ne serait pas publiée. L'élection du « représentant des salariés » s'est faite dans la foulée, alors que l'article L621-4 du Code du commerce et le décret qui le complète, précisent que cette élection doit se tenir dans les dix jours qui suivent le jugement d'ouverture de la procédure.

Si elle n'a pas eu le temps d'informer les salariés de l'audience au tribunal de commerce, la direction du journal a en revanche pu envoyer un courrier à ses six mille lectrices et lecteurs. En réalité, la reprise d'un communiqué du président de la SNLE, société éditrice de *Liberté Hebdo*, déjà publié sur le compte Twitter du journal.

Informers les lectrices et lecteurs de la disparition du titre, à cause de l'impossibilité de « retrouver, dans un temps raisonnable, l'indispensable équilibre économique » malgré un « plan de relance » et d'une nouvelle formule lancée en mars, c'est logique. Mais en profiter pour incriminer la section

SNJ-CGT du journal, qui aurait mené une « injuste campagne », voilà qui est plus gênant. Plus choquant encore, la mise en cause personnelle d'un journaliste pigiste dessinateur de l'équipe, qui a commis le crime de lèse-majesté d'illustrer une pétition exposant des revendications internes, en utilisant ce qu'il pratique le mieux... la caricature.

Bref, une désagréable impression de règlement de comptes, qui a déjà valu au dessinateur des messages vengeurs. Un comble quand on connaît le nombre de dessins – le SNJ-CGT en sait quelque chose – que ce dernier a réalisés gratuitement, pour toutes sortes de causes progressistes. Un comble, également, quand on sait que son dessin hebdomadaire avait été supprimé dès le premier numéro de la nouvelle formule de *Liberté Hebdo*, heureusement rétabli après avoir protesté du sort qui lui était réservé.

Le SNJ-CGT a déjà exposé ([lire notre communiqué](#)) les conditions dans lesquelles le « plan de relance » et la nouvelle formule ont été mis en place à *Liberté Hebdo*, ainsi que les légitimes revendications de la section SNJ-CGT, portant principalement sur l'application élémentaire du Code du travail et de la convention collective des journalistes.

Le SNJ-CGT restera attentif à ce que les droits de l'équipe de *Liberté Hebdo* soient respectés dans cette procédure de liquidation.

Montreuil, le 6 juillet 2023.